

Les corps de musique de l'armée canadienne sont en poste aux endroits suivants: Halifax (N.-É.), Aldershot (N.-É.), Camp de Valcartier (P.Q.), Montréal, Saint-Jean (P.Q.), Petawawa (Ont.), Barriefield (Ont.), Camp Borden (Ont.), London (Ont.), Camp Ipperwash (Ont.), Ottawa (Ont.), Kingston (Ont.), Winnipeg (Man.), Camp Shilo (Man.), Calgary (Alberta), Regina (Sask.), Esquimalt (C.-B.), Chilliwack (C.-B.).

Les musiques de l'armée constituent des corps de musique réguliers à temps continu; les musiciens faisant partie des autres corps de musique accomplissent aussi d'autres fonctions; s'ils se qualifient, ils touchent des soldes de spécialité

Le Corps d'aviation royal canadien a trois musiques régulières à plein temps en poste à Ottawa, à Toronto et Edmonton.

Des corps de musique composés de volontaires, à temps partiel, sont en poste aux endroits suivants:

Clairons: Aylmer, Bagotville, Calgary, Camp Borden, Chatham, Clinton, Comox, Edmonton, Gimli, Grostenquin, North-Bay, Penhold, Portage-la-Prairie, Saskatoon, Sea-Island, Saint-Jean (P.Q.), Toronto, Trenton, Trenton 6 RD, Uplands, Weston 1 SD, Whitehorse, Winnipeg, Zeibruken (Allemagne), Langar 30 AMB, London (Ont.), MacDonald, Moncton et Moose-Jaw.

Cuivres: Centralia, Goose-Bay, Saint-Hubert, Rivers, Summerside, Greenwood.

Cornemuses: Claresholm, North-Luffenham, Rockcliffe.

Les volontaires des corps de musique à temps partiel remplissent aussi des fonctions régulières dans d'autres spécialités.

3. La marine n'a pas de corps de musique servant outre-mer bien que, évidemment, ceux qui sont en mer s'y trouvent parfois en croisière.

Les corps de musique suivants de l'armée de terre servent outre-mer: le R22^eR, cuivres, Allemagne; la 27^e compagnie de brigade des magasins militaires de l'infanterie canadienne, clairons, Allemagne; le 1^{er} bataillon de l'infanterie canadienne, clairons, Allemagne; le 1^{er} bataillon des fusiliers canadiens, clairons, Allemagne; le 1^{er} bataillon canadien des highlanders, cornemuses, Allemagne; la 55^e compagnie de transport de l'intendance royale canadienne, trompettes, Allemagne; le 79^e Régiment de campagne de l'artillerie royale canadienne, trompettes, Allemagne; le 58^e escadron indépendant de campagne du génie royal canadien, trompettes, Allemagne; le 3^e bataillon R.C.R., clairons, Corée; le 3^e P.P.-C.L.I., clairons, Corée; le 3^e R22^eR, clairons, Corée; le 59^e escadron indépendant de campagne du Génie royal canadien, trompettes,

Corée; le 81^e régiment de campagne de l'artillerie royale canadienne, trompettes, Corée.

Il n'y a actuellement aucun corps de musique régulier du Corps d'aviation royal canadien outre-mer. Cependant, les corps de musique volontaires à temps partiel suivants sont en poste outre-mer à Grostenquin, (France), clairons; Zweibrücken (Allemagne), clairons; Langar (Angleterre), clairons; North-Luffenham (Angleterre), cornemuses.

4. La marine a recruté quatre musiciens au Royaume-Uni. L'armée de terre a recruté quarante-neuf musiciens aux Pays-Bas et trente-quatre au Royaume-Uni. Le Corps d'aviation royal canadien a recruté six musiciens au Royaume-Uni.

5. Les quatre musiciens recrutés au Royaume-Uni pour la marine sont d'anciens fusiliers marins très compétents qui ont une moyenne de douze ans de service. Les trente-quatre musiciens recrutés pour l'armée de terre sont des musiciens professionnels fort compétents, de même que les six musiciens recrutés pour le Corps d'aviation royal canadien.

BILL CONCERNANT LES JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI AU CANADA

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. Robertson propose la 3^e lecture du bill n^o 100, intitulé: loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

BILL CONCERNANT LA PENSION DES EMPLOYÉS DU SERVICE PUBLIC

MOTION TENDANT À LA TROISIÈME LECTURE—AMENDEMENT DÉFÉRÉ AU COMITÉ

Le Sénat passe à la suite de la discussion interrompue hier sur la motion de l'honorable M. Robertson tendant à la 3^e lecture du bill n^o 334, intitulé: loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada, et sur le projet d'amendement de l'honorable M. Marcotte.

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, le whip a proposé hier le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure, afin de permettre à tout sénateur qui le désire de participer au débat. Comme j'ai déjà commenté le projet d'amendement, je n'ai pas la faculté de reprendre le sujet, sauf si la Chambre m'y a autorisé à l'unanimité. Si l'on me fait ce geste de courtoisie, je vais formuler une brève déclaration afin de présenter le point de vue du Gouvernement